

## PROSPECTUS SIMPLIFIE

Février 2007

### NEWTON LUXEMBOURG - NEWTON LUXEMBOURG CASH

<b>Informations importantes:</b>	<p>Les droits et obligations des investisseurs, ainsi que leur relation statutaire avec Newton Luxembourg (ci-après le "Fonds") sont établis dans le dernier prospectus complet en vigueur (ci-après le "Prospectus Complet"). Ce dernier, ainsi que les rapports périodiques, peuvent être obtenus, sans frais, auprès du Fonds.</p> <p>Ce prospectus simplifié contient les informations principales concernant Newton Luxembourg Cash (le "Compartiment"). Pour plus d'informations préalables à tout investissement, un Prospectus Complet est disponible. Des informations quant au contenu du portefeuille du Compartiment se trouvent dans le dernier rapport du Fonds.</p> <p>Newton Luxembourg Cash est un compartiment de Newton Luxembourg, une société d'investissement à capital variable ("SICAV") organisée comme société anonyme de droit luxembourgeois, à compartiments multiples. Le Fonds a été constitué initialement comme fonds commun de placement de droit luxembourgeois. Suite à une décision des porteurs de parts du Fonds en date du 13 février 2007, le fonds commun de placement a été transformé en une SICAV créée pour une durée illimitée, conformément à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la "Loi de 2002").</p> <p>Le Fonds est soumis aux dispositions de la Partie I de la Loi de 2002 et revêt la qualification d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières ("OPCVM"). Les droits et obligations respectives des actionnaires (les "Actionnaires") sont définis dans les statuts initialement publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 mars 2007. Les autres compartiments du Fonds sont décrits dans le Prospectus Complet.</p> <p>Les termes dont la première lettre est une majuscule figurant, et non définis, dans ce prospectus simplifié ont la même signification que dans le Prospectus Complet.</p>
<b>Objectif et politique d'investissement:</b>	<p>Le Compartiment est investi exclusivement:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- soit en titres de créance négociables libellés en Euros ou en autres devises intégralement couvertes en Euros et qui ont, au moment de leur acquisition, une maturité initiale ou résiduelle de 12 mois au plus,</li><li>- soit en instruments de créance dont la maturité résiduelle est supérieure à 12 mois mais pour lesquels le Compartiment n'encourt pas de risque sur une durée plus longue grâce aux contrats d'instruments financiers utilisés comme couverture,</li><li>- soit encore en titres à taux variable, à la condition que leur taux d'intérêt soit réaligné sur les conditions du marché au moins une fois par an.</li></ul> <p>Le Compartiment peut, par dérogation à la restriction d'investissement I-XI prévue à l'Annexe 1 du Prospectus Complet, intervenir dans des opérations à réméré sur une base non accessoire. Les opérations à réméré seront structurées de manière à assurer que le Compartiment pourra honorer à tout instant son obligation de racheter ses Actions à la demande des Actionnaires.</p> <p>La devise de référence du compartiment est l'Euro.</p>



<b>Dépenses à charge du Compartiment:</b>	<p>Actions de capitalisation</p> <p>Commission de conseil: max. 0,70%</p> <p>Les commissions bancaires sur transactions du portefeuille et les droits quelconques y afférents; les coûts de mesures extraordinaires, notamment les expertises ou procès propres à sauvegarder les intérêts des Actionnaires.</p>
<b>Statut fiscal:</b>	<p><u>Au niveau des investisseurs</u></p> <p>Mises à part les mesures relatives à la directive du Conseil de l'Union Européenne 2003/48/CE reprises dans le paragraphe "Directive épargne" du Prospectus Complet et à l'exception des actionnaires domiciliés résidant ou possédant un établissement permanent au Luxembourg et de certains ex-résidents du Luxembourg, propriétaires de plus de 10% du capital d'actions du Fonds, les actionnaires ne sont pas soumis au Luxembourg, à un impôt quelconque sur les plus-values, le revenu, les donations, les successions ou retenues à la source.</p> <p>Il appartient aux acquéreurs éventuels d'Actions du Fonds de s'informer eux-mêmes de la législation et des règles applicables à l'acquisition, la détention et éventuellement la vente d'Actions, eu égard à leur résidence ou à leur nationalité.</p> <p><u>Au niveau du Fonds</u></p> <p>Le Fonds est soumis à la législation luxembourgeoise. Aux termes de la législation en vigueur, le Fonds n'est assujéti à aucun impôt luxembourgeois sur le revenu.</p> <p>Le Fonds est soumis à la taxe d'abonnement. Le taux de cette taxe est de 0,05 % par an, payable trimestriellement sur le total de l'actif net du Fonds tel qu'il ressort au dernier jour de chaque trimestre. Est exonérée de la taxe d'abonnement, la valeur des actifs représentée par les parts détenues par le Fonds dans d'autres organismes de placement collectif pour autant que ces parts aient déjà été soumises à la taxe d'abonnement prévue par la loi.</p> <p>Le Fonds subira dans les différents pays les retenues d'impôt à la source éventuellement applicables aux revenus, dividendes et intérêts, de ses investissements dans ces pays, sans que celles-ci puissent nécessairement être récupérables.</p> <p>Enfin, il peut être également soumise aux impôts indirects sur ses opérations et sur les services qui lui sont facturés pouvant s'appliquer en raison des différentes législations en vigueur.</p>
<b>Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire:</b>	<p>La valeur nette d'inventaire est calculée par l'administration centrale (l'"Administration Centrale") le vendredi de chaque semaine sur la base des derniers cours disponibles; elle est exprimée dans la devise d'évaluation du Compartiment. Les détails concernant la plus récente valeur nette d'inventaire du Compartiment peuvent être obtenus auprès du Fonds ou de la Banque Dépositaire.</p>
<b>Souscriptions, remboursements et conversions:</b>	<p><b>Souscriptions:</b></p> <p>Les Actions du Compartiment peuvent être souscrites aux guichets de la banque dépositaire (la "Banque Dépositaire") ainsi que d'autres banques et établissements habilités à cet effet. L'investisseur doit remplir et signer en double exemplaire la demande de souscription annexée au Prospectus Complet du Fonds, sous réserve d'acceptation par le Fonds.</p> <p>Les listes de souscription sont clôturées au plus tard le jour ouvrable qui précède la date de calcul du prix de souscription.</p> <p><b>Remboursements:</b></p> <p>Les Actionnaires peuvent sortir à tout moment du Fonds en adressant à la Banque Dépositaire ou aux autres banques et établissements autorisés, une demande</p>

	<p>irrévocable de remboursement, accompagnée des confirmations d'inscription ou des certificats y relatifs, le cas échéant.</p> <p>Les listes de remboursement sont clôturées au plus tard le jour ouvrable qui précède la date de calcul du prix de remboursement.</p> <p><b>Conversions:</b>  Les investisseurs désirant transférer tout ou partie de leur investissement du Compartiment à un autre, doivent remplir et signer une demande irrévocable de conversion adressée à la Banque Dépositaire ou aux autres banques et établissements autorisés, avec toutes les instructions de conversion, accompagnée des confirmations d'inscription ou des certificats y relatifs, le cas échéants.</p> <p>Les listes de conversion sont clôturées au plus tard le jour ouvrable qui précède la date de calcul du prix de la valeur nette d'inventaire.</p> <p>La valeur nette d'inventaire de l'Action, le prix d'émission et le prix de remboursement du Compartiment sont rendus publics à Luxembourg au siège social du Fonds et de la Banque Dépositaire, à partir du jour suivant l'évaluation hebdomadaire du Fonds.</p>
<p><b>Informations complémentaires essentielles:</b></p>	<p>Adresse du Fonds: 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg</p> <p>Conseiller en Investissements : Newton Gestion Luxembourg S.A.</p> <p>Gestionnaire: Crédit Agricole Indosuez Luxembourg S.A.</p> <p>Administration Centrale et Banque Dépositaire: CACEIS Bank Luxembourg</p> <p>Promoteur: Union Financière de France Banque</p> <p>Autorité de contrôle: Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), Luxembourg</p> <p>Réviseur d'entreprises: Ernst &amp; Young</p> <p>Date de lancement du Compartiment: 14 septembre 1998</p>
<p><b>Informations supplémentaires:</b></p>	<p>Pour toute autre information, veuillez contacter:  Union Financière de France Banque – 32, avenue d'Iéna – 75783 Paris Cedex 16  Site internet : <a href="http://www.unionfinancieredefrance.fr">www.unionfinancieredefrance.fr</a></p>